

QUESTIONS DIVERSES
AFFAIRE N° 34 / 16

OBJET: Rachat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'emprise de la voie de jonction RN2-ZEC et des cheminements piétonniers prévus dans l'extension de la Zone d'Entrepôts du Chaudron.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a terminé l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de la Zone d'Entrepôts du Chaudron et demande à la Commune de lui racheter, comme convenu à l'origine, l'emprise des voies publiques et cheminements piétonniers prévus, savoir:

- 4007 m2 correspondant à l'emprise de la voie de liaison RN2-ZEC (destinée à desservir notamment le futur Centre de Tri postal);
- 16 000 m2 environ correspondant aux cheminements piétons et à la Zone verte prévue aux abords de la propriété MAUREAU.

Cette cession interviendra au prix de 40 Francs le mètre carré, représentant le coût d'acquisition majoré des frais engagés par la Chambre de Commerce.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et, le cas échéant, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite aux chapitres 901 et 908 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie et par emprunt.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE : Je vous demande de reporter cette affaire à une date ultérieure.

*

*

*

Mme ROCHE - Est-ce qu'un projet d'évacuation des eaux est prévu pour les L.T.S. de la Montagne et du Chaudron ?

Le MAIRE - Oui, cela se fera sur un financement supplémentaire qu'il faudra trouver pour les anciens et sera prévu pour les autres.

*

*

*

Le MAIRE présente ensuite au Conseil Municipal un V.A.T. nouvellement arrivé, Monsieur Hugues MORIGAULT qui remplacera Monsieur CHANE CHEUNG HIN.

*

*

*

M. Maxime RIVIERE - Mr le Maire, je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur le problème de la saturation des cimetières de la Commune. Le nombre de places disponibles se restreint de plus en plus.

Le MAIRE - Oui, cela est exact. Nous avons de grandes difficultés à trouver des terrains. La dernière proposition consiste à rechercher un terrain à Ste-Marie. L'opération est en cours.

M. le Dr G. GERARD - Mais qu'est devenu le projet de crématorium ?

Le MAIRE - Il est toujours à l'étude.

M. G. ROYER - J'ai fait une démarche avec les services techniques de la Mairie auprès de la Mairie de Ste-Marie. Nous avons visité des terrains et écrit à la D.D.E. Celle-ci nous a adressé avec retard une réponse négative. Mr le Maire a donc dû, au début de l'année, relancer la D.D.E. afin de lui demander de nous trouver un terrain.

Mme PAYET André - Je sais que l'on ne doit pas refuser d'inhumer dans un cimetière quel qu'il soit. Mais je souhaiterais que le cimetière de la Bretagne soit réservé aux habitants de ce secteur car bientôt il n'y aura plus de places pour eux.

Le MAIRE - Il s'agit là d'un problème grave qui demande toute notre attention mais malheureusement on se heurte à une certaine inertie des services administratifs. Il est vrai que cette nouvelle réglementation fixant le délai de rotation des tombes à cinq ans pose beaucoup de problèmes.

*

*

*

Le MAIRE - Mesdames et Messieurs je vous remercie. Je vous signale qu'un repas est prévu au Grand Marché pour les Conseillers Municipaux.

LE SECRETAIRE,

- La séance est levée à 8 h 15 -

LE MAIRE

M. GERARD

A.D. LEGROS